

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

076
DECRET D/2021/...../PRG/SGG

PORTANT CONVOCATION DE LA PREMIERE SESSION
DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

la Constitution notamment en ses articles 126, 127, 154 et 155 ;

la Loi Organique numéro N°/91/04/CTRN du 23 Décembre 1991
relative à l'Organisation, Composition et Fonctionnement du Conseil
Economique et Social notamment en ses articles 28, 29 et 30.

DECRETE

Article premier : Les membres du Conseil Economique et Social sont
convocés pour la première session ordinaire le Mardi 16 Mars 2021 à 10
heures à son siège 6^{ème} Avenue, quartier Koulewondy Commune de
Dakoum.

Article 2 : La durée de la session ordinaire est de deux (2) mois.

Article 3 : Le présent décret qui prend effet à compter de la date
d'ouverture de la session sera enregistré et publié au Journal Officiel de la
République.

09 MARS 2021
Conakry le.....


Professeur Alpha CONDE